

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-397 du 4 Octobre 1988

portant nomination du Camarade Arsène
K. CAPO-CHICHI en qualité de Représen-
tant du Gouvernement auprès du projet
Pétrolier de Sèmè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de
la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 13 Septembre
1988
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 14 Septembre 1988.

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Arsène Kocou CAPO-CHICHI est nommé
représentant du Gouvernement auprès du Projet Pétrolier de Sèmè,
cumulativement avec ses fonctions de Conseiller Technique Juri-
dique du Président de la République.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Indus-
trie et de l'Energie



Justin GNIDEHOU
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Energie,



Justin GNIDEHOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MF 4
MIE 4 autres Ministères 14 CEAP 6 SPD 2 UNB-ENA-FASJEP 3 DEP-DAAE-
DLC-INSAE 48 IGE et ses Directions 3 DCCT-ONEPI-GCONB 3 DB-DCOF-
DSDV-DTCP 4 DI 1 DCE-DCF 3 DMC 2 BN-DAN 2 INTERESSE 1 JORPB 1.-